



Entrepreneur menuisier
R.B.Q. : 5661-8317-01
514 951-5533

Installateur d'escalier
sur mesure en bois franc !
(Clef en main)

NORMES DU BATIMENT POUR ESCALIER RESIDENTIEL

La licence RBQ est obligatoire pour l'installateur d'escalier ou l'entreprise qui font les travaux d'installation d'escalier.

La régie du bâtiment du Québec met à votre disposition un registre des détenteurs de licence vous permettant de vérifier le numéro de RBQ de l'entrepreneur.

Vérifier la licence RBQ sur le site web de la régie du bâtiment du Québec

http://www.rpe.rbq.gouv.qc.ca/GIC_Public_NET/RPE/GIC111/GIC111PR01RechercheEntrepreneur.aspx

Hauteur rampe d'escalier : à partir du bout du nez de marche jusqu'au dessus de la rampe 36"

Hauteur garde-corps : du plancher jusqu'au dessus de la rampe 36"

Hauteur de l'échappée : 76 3/4" (1950 mm)

Hauteur de la contre marche : entre 5 3/4" et 8" ... idéal est 7 1/16" (180 mm)

Largeur entre les barreaux d'escaliers : maximum 4" entre les barreaux

Largeur entre le mur et la rampe : minimum 1 1/2"

Nez de marche : 1"

Profondeur d'une marche : minimum 9 1/4"

Giron d'une marche : profondeur minimum 8 1/4" ... idéal est 9 1/4" (235 mm)

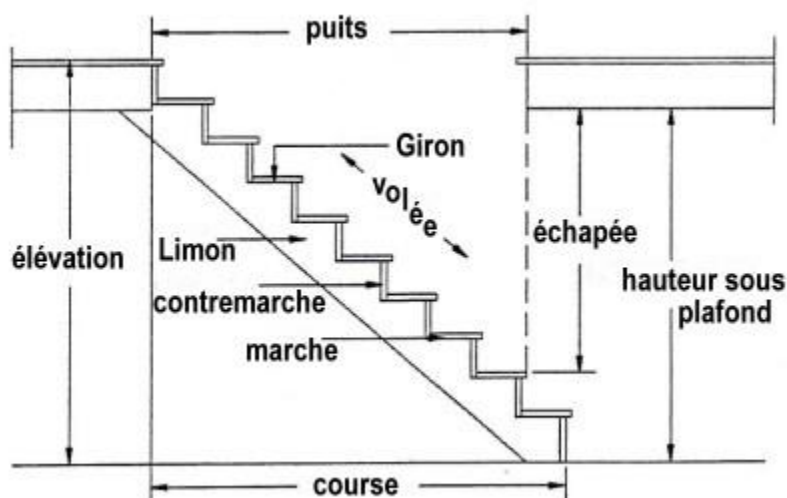
Largeur de l'escalier : minimum 34"

Distance entre les limons : maximum 47 1/4"

Épaisseur d'une marche pour un escalier ouvert : minimum 1 1/2"

Épaisseur d'une marche pour un escalier fermé : minimum 1"

Kit de marche d'angle : On n'a droit à 1 kit de marche d'angle par escalier



DEFINITION DES TERMES TECHNIQUES POUR LES ESCALIERS

Escalier : Suite de degrés servant à relier 2 ou plusieurs plans horizontaux situés à des niveaux différents.

Volée : Suite ininterrompue de marches droites (régulières) généralement comprises entre 2 planchers, ou un plancher et un palier ou 2 paliers.

Élévation : Hauteur comprise entre 2 plans horizontaux (planchers). L'élévation est toujours calculée en tenant compte des revêtements de finition des planchers.

Course : Distance horizontale comprise entre les faces de la première et la dernière contre marche.

Palier : Partie plane comprise entre 2 volées de marches. Ce palier sert de repos ou d'élément de virage dans un escalier. Il devra correspondre en dimensions à au moins la largeur de l'escalier et se situer en hauteur à la hauteur des marches.

Puits ou trémie : Ouverture aménagée dans le plancher supérieur permettant le passage de l'escalier et de ses usagers.

Plafond : Surface plane sous le plancher délimitant la hauteur fini de la pièce.

Échappée : Hauteur prise à la verticale, comprise entre le plafond à l'extrémité du puits et la ligne imaginaire passant par le nez de marche.

Limon : Pièce de bois ou de métal servant de support aux marches et contre marches.

Crémaillère : Limon découpé en dent de scie dont les entailles servent d'appui aux marches.

Marche : Partie horizontale sur laquelle nous posons le pied pour utiliser l'escalier.

Marche droite : Marche dont la profondeur est constante et

utilisée dans un escalier droit.

Marche d'angle : Marche irrégulière utilisée dans le virage d'un escalier.

Contre marche : Partie verticale comprise entre 2 marches consécutives.

Giron : Entaille horizontale pratiquée sur le limon et supportant la marche (sans le nez de marche).

Nez de marche : Partie arrondie de la marche dépassant la contre marche de 1" à 1 1/2". Le nez de marche sert à augmenter l'appui du pied sur la marche.

Main courante ou rampe : Appui sur lequel glisse la main lors de l'utilisation de l'escalier.

Balustrade ou garde corps : Un ensemble de rampe, poteau et barreau servant d'élément de sécurité.

Escalier SC

<https://escaliersc.ca/>

514 951-5533

escaliersc@gmail.com

© Tous droits réservés par Escalier SC